



GRANDES CULTURES iBiO

Chambres d'agriculture d'Occitanie



MAI-JUIN 2024

CONSEIL DE SAISON

Le printemps 2024 n'est pas favorable à une bonne et rapide implantation des cultures d'été. Les fenêtres d'intervention en désherbage mécanique sont sur un compromis stade des adventices, sol ressuyé et pas de pluie après le passage pour éviter le redémarrage des adventices. Des combinaisons et alternances d'outils houe rotative – herse étrille – bineuse sont à mettre en œuvre selon l'état du sol (croule dure mais très gras dessous...). L'observation du sol, du stade des adventices et de l'efficacité des outils est encore plus importante cette année.

Qui dit humidité, dit limace ! En effet, elles ont besoin d'humidité pour se déplacer. Leur activité est donc très élevée cette année. Les cultures sont à suivre de près. L'été semble arriver début juin !!!

Ce quatrième bulletin de 2024 va aborder la problématique des limaces dans les cultures bio.

LA GESTION DES LIMACES

Les limaces sont très présentes ce printemps avec les conditions très humides qui subsistent depuis plusieurs semaines. La surveillance et la protection sont donc de mise cette année.

Connaissances

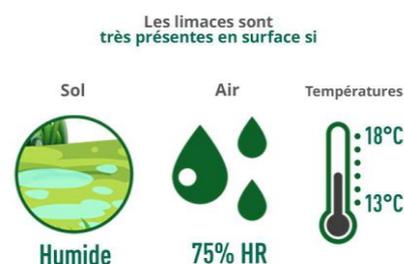
▪ Deux espèces de limaces principalement observées en Grandes Cultures



Limace des jardins
Arion hortensis
Mesure 3 à 4 cm
Couleur bleu-noir
Pontes en oct-nov-déc.



Limace grise ou loche
Deroceras reticulatum
Mesure 4 à 5 cm
Couleur beige à brun
Pontes en oct-nov puis avr-mai



En conditions climatiques favorables, activité jour et nuit
Activité possible au-delà de 25°C avec humidité et alimentation abondante

■ Evaluation du risque

Pour suivre l'évolution de vos parcelles, nous vous conseillons de procéder à des comptages sur des placettes de 2 rangs contigus sur 10 mètres linéaires, l'idéal étant de placer des jalons et de compter à 2 jours d'intervalle pour connaître l'évolution du peuplement. Choisir une zone de préférence où il y a eu des attaques les années précédentes.

Il existe des pièges, fournis par des firmes via votre technicien. Imbiber les pièges d'eau et disposer les 4 pièges à quelques mètres les uns des autres dans la zone délimitée par les jalons, face aluminium visible. A chaque visite, déplacer les pièges de quelques mètres après les avoir ré humidifiés.

Sinon il est possible d'utiliser une tuile en guise de piège qui retient bien l'humidité, à poser également au contact du sol.

Dans tous les cas, le comptage doit se faire tôt le matin avant ensoleillement.

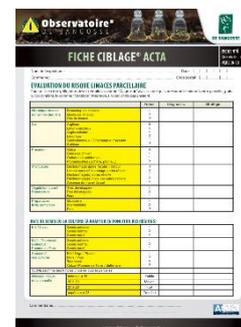
Identifier l'espèce présente. La limace grise est la plus fréquente mais aussi la plus mobile et donc facile à détruire.

Se référer à la grille ACTA pour évaluer le risque à la parcelle ou aux seuils indicatifs et au BSV.



Seuils d'intervention	pré-semis	du semis à la levée
colza	5 limaces / m ²	1 limace / m ²
tournesol	5 limaces / m ²	1 limace / m ²
céréales	10 limaces / m ²	5 à 10 limaces / m ²
maïs	10 limaces / m ²	5 à 10 limaces / m ²

Seuil indicatif. Tenir compte des conditions climatiques et de l'historique de la parcelle



Moyens de lutte

■ Mesures agronomiques

L'objectif est de maintenir la population de limaces à un niveau acceptable et à entraver leur activité. Un labour réalisé peu de temps avant le semis perturbe l'habitat des limaces. Celles-ci vont s'enfouir et ne pourront remonter à temps au niveau des graines et des plantules. Le labour a un effet positif en détruisant les refuges des limaces mais il présente aussi un effet négatif en détruisant les populations de carabes et staphylins dont certains se nourrissent des œufs de limaces.

Le déchaumage, par un effet d'assèchement, sera d'autant plus efficace qu'il sera réalisé dès la moisson lorsque la terre de surface est encore fraîche et contient des œufs et de jeunes limaces. La répétition du déchaumage est d'autant plus importante en cas de travail simplifié remplaçant le labour.

Le roulage après semis tasse la terre et referme un sillon de semis laissé ouvert, pour obtenir une meilleure adhérence terre/graine, limiter l'évaporation et ainsi favoriser une bonne germination. Le tassement du sol élimine les mottes et pendant au moins 8 jours retarde le déplacement des limaces qui s'y trouvent bloquées.

▪ Piéger pour estimer le niveau de population active

Le piégeage estime la population active et permet d'estimer le risque pour envisager un passage.

▪ Gestion des limaces en culture

Un passage de herse étrille de nuit (en période d'activité des limaces) est pertinent et s'avère efficace en plus de gérer les adventices. Attention au stade de la culture, le germe est très sensible.

Si un passage d'anti limaces est nécessaire, il doit répondre 3 critères :

- L'appétence est un des critères clés. La limace doit consommer l'appât au lieu de la graine.
- La période d'application est déterminée grâce au piégeage. Un passage peut être nécessaire avant le semis. L'application se fera avant le semis et/ou entre le semis et la levée, puis à la levée si nécessaire.
- Le mode d'application joue également sur l'efficacité de l'anti limace avec la meilleure répartition possible. En effet, le nombre de granulés épandus par rapport au nombre de plantules à protéger est relativement faible.

Auteur : Ingrid BARRIER, Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne

AIDE AUX INVESTISSEMENTS

Le 30 mai s'ouvre l'aide aux investissements pour la protection contre la sécheresse. Pré-requis : au moins 1 matériel d'irrigation (goutte-à-goutte) et 1 outil d'aide à la décision (sonde, capteur, etc...).

Plafond de demande : 40 000€ et 30% d'aide.

Le 3 juin s'ouvre l'aide à l'achat de matériel pour réduire l'utilisation de phytos. :

- Dépôt par télé déclaration directement sur la page dédiée du site FranceAgrimer (ouverture début juin)
- Plancher de dépenses éligibles : 2 000 € HT
- Plafond de dépenses éligibles : 300 000 € HT (600 000 € pour les CUMA)
- **20 / 30 / 40 % de subvention selon le type de matériel** (voir annexes de la décision en lien) et bonus de 10% pour les agriculteurs en AB.

Attention ! Pour les guichets FAM, c'est la logique du premier arrivé, premier servi qui prévaut.

Votre conseiller bio est à votre écoute pour vous aider à faire le bon choix pour votre exploitation. Contactez-le.

SOJA : rappel enquête

A la suite aux nombreuses remontées de problématiques ravageurs sur la culture du soja (cf illustration dans l'article précédent), la Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie encadre avec Jean

Pierre SARTHOU de l'ENSAT un stagiaire, Serigne Mor NDIAYE, pour nous aider à trouver des propositions d'adaptation de la culture du soja bio au changement climatique.

Nous avons besoin de vos remontées terrain concernant les situations que vous avez rencontré l'été 2023 (faible ou forte pression ravageurs, bons ou mauvais rendements, irrigué ou non...).

Vous trouverez ci-dessous le lien de l'enquête en ligne.

<https://docs.google.com/forms/d/1pvEwg0oecfsABFS4XFXEJuCi4SExGuyih9N-aUNASck/edit>

Nous vous remercions par avance d'accepter de prendre un moment pour nous répondre.

AGENDA

Gers :

- 5 juin 2024 Journée technique (blés anciens, maïs population, soja et désherbage mécanique), site de la Hourre à Auch de 8h30 à 16h30

<https://gers.chambre-agriculture.fr/agenda/detail-de-levenement/actualites/journee-technique-en-bio-soja-bles-mais/>

Tarn :

- 6 juin 2024 Bout de champ filière orge brassicole AB, chez Benoît DE CAMBIAIRE Lieu-dit Combaléran – 81 500 Marzens de 9h30 à 12h. Contact Maeva Colombet.
- 10 juin 2024 Rencontres au champ bio blé tendre et couverts à Senouillac de 13h30 à 17h30
<https://www.arvalis.fr/evenements/rendez-vous-technique-au-champ-bio-gaillac-81>
- 13 juin 2024 Rencontre technique et filière pois chiche, RDV salle des fêtes (à côté de la Mairie) 81 640 Virac de 9h30 à 12h30. Contact Maeva Colombet.

Aveyron :

- 7 juin 2024 Rencontre marché en Grandes Cultures bio à Rodez de 10h à 12h.

<https://aveyron.chambre-agriculture.fr/agenda/tous-les-evenements/detail-de-levenement/actualites/rencontre-marche-en-grandes-cultures-bio/>

Hérault :

- 18 juin 2024 Se diversifier en Grandes Cultures pour s'adapter à Marsillargues à 9h30.

<https://info.occitanie-chambre-agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/54639/713/31226/r16shuzapsejivgbbyiuuhbijuomgzpohg/r.aspx>

Des visites ou formations sont organisées au cours de l'année par votre Chambre d'Agriculture. Prenez contact auprès de votre conseiller.

> VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

▪ Chambre d'agriculture 09

Marie GOLBA DELECOURT – 06 42 67 90 19
marie.golbadelecourt@ariego.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 11

Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62
antoine.auverlot@aude.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 12

Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38
catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 30

Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37
thierry.pianetti@gard.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 31

Tara HOPKINS – 06 45 34 10 50
tara.HOPKINS@haute-garonne.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 32

Yves VIVES – 05 62 61 77 13
yves.vives@gers.chambagri.fr
Jean ARINO - 05 62 61 77 50 / 06 80 66 86 89
j.arino@gers.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 34

Rémy KULAGOWSKI - 04 67 36 44 15/06 17 32 40 61
remy.kulagowski@herault.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 46

Georgia SAUNDERES – 06 49 29 62 11
g.saunders@lot.chambagri.fr
Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20
v.audouit@lot.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 65

Marie-Laure BAILHE - 06 07 347337
ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 81

Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56
m.colombet@tarn.chambagri.fr
Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83
s.camazon@tarn.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 82

Ingrid BARRIER - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09
ingrid.barrier@agri82.fr
Anne-Charlotte PENAS – 06 42 70 29 25
ac.penas@agri82.fr

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - agri82.chambre-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France (APCA). Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupama d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Tarn-et-Garonne et par l'État au travers du Casdar. Toutes interventions sur la culture sont réalisées selon les bonnes pratiques agricoles et sous la responsabilité de l'exploitant.

